



CHARTE D'ENGAGEMENT – AUDITEURS CHALLENGE

En inscrivant une équipe au Challenge santé-sécurité GESiM, la Direction prend l'engagement de permettre aux 2 auditeurs d'être présents :

- 1) A la réunion de lancement obligatoire pour les nouveaux auditeurs
- 2) A la réunion de pré-audit (examen des mémoires)
- 3) Aux réunions des 4 jurys :
En juin de l'année d'acceptation du mémoire
Au cours du mois d'octobre
En janvier de l'année suivante
Au cours du mois d'avril
- 4) A la cérémonie de remise des Labels santé-sécurité en juin.

Nom et Prénom :

Fonction :

Signature :

Le

Fiche de fonction d'un auditeur

Il n'y a pas d'âge pour être auditeur : les jeunes doivent être intégrés au plus vite dans ces démarches et les anciens faire bénéficier de leur expérience.

L'auditeur doit être capable :

- d'animer un groupe,
- de valider une analyse sécurité et le plan d'actions qui en découle (figurant dans le mémoire de candidature à un Challenge),
- de conduire un audit en autonomie,
- de rédiger un compte rendu d'audit,
- de restituer un audit auprès d'un jury et/ou d'un comité de Direction,
- d'intervenir auprès du comité de pilotage, d'une direction pour alerter sur des dysfonctionnements,
- de faire bénéficier à son entreprise des bonnes pratiques des autres établissements et de ce qui est présenté lors des jurys,
- de promouvoir la base de données des actions transposables
- de transmettre les consignes du Challenge au pilote et membres de l'équipe.

L'auditeur doit avoir une culture de la sécurité mais n'est pas nécessairement un expert sécurité.

Pour améliorer durablement la santé et la sécurité dans votre entreprise, pensez à intégrer vos nouveaux ingénieurs aux processus du challenge santé-sécurité dès leur arrivée dans l'entreprise.

Idéalement, l'ingénieur sera pilote d'équipe la première année et rejoindra un jury en tant qu'auditeur dès la seconde année.

Les auditeurs bénéficient d'une sensibilisation à l'audit et à la culture du challenge lors de la journée de lancement du Challenge.